

Déposé sur le site le 24/04/2024

<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>oo oo oo oo oo oo oo</p> <p>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</p> <p>oo oo oo oo oo oo oo</p> <p>COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p> <p>oo oo oo oo oo oo oo</p> <p>SEANCE DU 11 AVRIL 2024</p>
<p><u>Nombre de Conseillers en exercice</u> : 71 <u>Présents à la séance</u> : 41 <u>Ont participé au vote</u> : 57 <u>Pour</u> : 57 <u>Contre</u> : 0 <u>Abstention</u> : 0 <u>Date de la convocation</u> : 04 AVRIL 2024</p>	<p>L'an deux mille VINGT QUATRE et le ONZE AVRIL, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</p>
<p><u>Objet</u> :</p> <p style="text-align: center;">Lancement de l'appel à candidature portant sur la mise en location de 2 parcelles intercommunales situées sur Prades</p> <p><u>N° d'Ordre</u> : 113-24</p> <p><u>Classification @ctes</u> : 3.3 Locations</p> <p><u>Secrétaire de Séance</u> : Jean-Pierre VILLELONGUE</p>	<p><u>ASSISTAIENT A LA SEANCE</u> : Fernand CABEZA, Éric MAHIEUX, Sébastien NENS, Olivier CHAUVÉAU, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Daniel ASPE, Claude ESCAPE, Chantal CALVET, Jean-Pierre VILLELONGUE, Jean-Luc BLAISE, Anne-Marie CANAL, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Etienne TURRA, Corinne DE MOZAS, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Nathalie CORNET, David MONTAGNE, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, Jean MAURY, Olivier GRAVAS, Guy BOBE, Jean-Louis SALIES, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Jean SERVAT, Henri GUITART, Pierre SERRA, Lucette ORTIZ CASTILLO, René DRAGUE.</p> <p><u>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT</u> : Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT, Marie-Edith PERAL était représentée par Erk CHATELUS, Philippe DORANDEU était représenté par Michel PLANAS, Thierry BEGUE était représenté par Ignatius STEINMANN.</p> <p><u>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION</u> : Jean-Louis BOSC a donné procuration à Fernand CABEZA, Johanna MESSENGER a donné procuration à Olivier CHAUVÉAU, Patrice ARRO a donné procuration à Claude SIRE, Roger PAILLES a donné procuration à Jean MAURY, Stéphane GILMANT a donné procuration à Jean-Pierre VILLELONGUE, Éric RODRIGUEZ a donné procuration à Claude ESCAPE, Yves DELCOR a donné procuration à Elisabeth PREVOT, Laurent ALOZY a donné procuration à Géraldine BOUVIER, Agnès ANCEAU-MORER a donné procuration à Etienne TURRA, Claire LAMY a donné procuration à Corinne DE MOZAS, Laurent CHARCOS a donné procuration à Nathalie CORNET, Serge BOYER a donné procuration à Éric MAHIEUX, Christine HIERREZUELO a donné procuration à Christian TRIADO, Raphaël VIGIER a donné procuration à Henri GUITART, Patrick LECROQ a donné procuration à Aude VIVES, Bruno GUERIN a donné procuration à Lucette ORTIZ CASTILLO.</p> <p><u>ABSENTS EXCUSES</u> : Jean-François LABORDE, Yaël DELVIGNE, Guy CASSOLY, Anne LAUBIES, Gérard QUES, André ARGILES, Jean-Christophe JANER, Jean CASTEX, Françoise ELLIOTT, Christelle LAPASSET, André JOSSE, Jean-Marie MAYDAT, Alain ESTELA, Robert JASSEREAU.</p>

Le Président,

INFORME que la Communauté de Communes Conflent Canigó, par la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial, porte de nombreuses actions liées à l'animation foncière.

Consciente des enjeux liés à la maîtrise foncière sur les terres agricoles, et en vue d'installer, maintenir et conforter des exploitations sur le territoire communautaire, la Communauté de communes procède à des acquisitions foncières en secteur agricole dans le but de sauvegarder les terres et de soutenir les porteurs de projets agricoles, dont l'un des principaux freins à l'installation ou au développement est la maîtrise foncière.

RAPPELLE que la Communauté de communes est propriétaire des parcelles AM0141 et AM0142 d'une contenance totale de 9458m²,

RAPPELLE que le conseil communautaire s'est prononcé pour la résiliation à l'amiable du bail rural unissant Mme Mélissa Mitride et la Communauté de communes, par délibération n°39-24 du 15 février 2024,

PROPOSE de lancer un appel à candidature pour remettre en location les parcelles auprès du réseau de partenaires agricoles pour installer sur ces parcelles des porteurs de projet agricole, en installation ou en confortation,

PROPOSE la création d'un comité de sélection, composé de 5 membres de la commission Agriculture, sélectionné pour leurs connaissances du secteur agricole et étant élus sur différents secteurs de la collectivité. Le comité de sélection proposé est le suivant :

- Olivier Gravas, éleveur, Vice-Président en charge de l'Agriculture et maire de Sahorre,
- Michel Planas, arboriculteur, élu d'Eus,
- Lény Gillaud, maraîcher, élu de Conat,
- Bernard Lambert, président de la Fédération des canaux du Conflent, élu de Prades,
- Jean-Pierre Mendoza, ancien viticulteur, élu de Vinça.

PROPOSE les critères de sélection suivants :

- Pertinence du projet présenté par rapport à l'appel à candidature et par rapport aux parcelles louées (8 points sur 20)
- Financements (2 points sur 20)
- Commercialisation (3 points sur 20)
- Agriculture biologique, éducation à l'alimentation et cantines (3 points sur 20)
- Perspectives d'évolution à terme (2 points sur 20)
- Formation et accompagnement (2 points sur 20)

PROPOSE que le loyer soit le suivant, conformément à la catégorie de terres et à l'arrêté préfectoral en vigueur :

- Pour des cultures légumières, maraîchères et fruitières : 800€/ha/an, soit 756.64€ ;
- Pour des cultures générales, polyculture et élevage : 50€/ha/an, soit 47.29€

Dans le cas d'une installation le loyer sera exonéré de 90% du loyer la première année et la fin d'année en cours, de 60% la deuxième, et de 30% la troisième, en vue de faciliter l'installation et de remettre en culture les parcelles.

INDIQUE que la Commission Agriculture a donné un avis favorable sur ce dossier en date du 20 mars 2024.

DEMANDE à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité.

VALIDE le lancement de l'appel à candidature pour la mise en location des 2 parcelles agricoles intercommunales situées à Prades.

VALIDE la composition du comité de sélection telle qu'exposée.

VALIDE les critères de sélection tels qu'exposés.

VALIDE le montant du loyer et l'exonération partielle dans le cas d'une installation.

L'appel à candidature et la grille de critères de sélection sont annexés à la présente délibération.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le 24/04/2024

ID : 066-200049211-20240424-D2024113-DE



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé la minute.

Le 22 avril 2024
Pour extrait, certifié conforme,
Le Président,
Jean-Louis JALLAT.

